



Flash info élu(e)s

N° 7 – 24 juillet 2018

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

L'*Aedes albopictus* dit « moustique tigre » est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien où il est actuellement à l'origine d'une épidémie de dengue sur l'île de La Réunion. En métropole, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004, et est désormais présent dans 42 départements, dont l'Indre en région Centre-Val de Loire, chiffre qui a doublé ces deux dernières années. Le moustique tigre a également été détecté de manière ponctuelle en 2017 dans les départements du Cher et du Loir-et-Cher, sans qu'une installation pérenne ne soit constatée.

Sa capacité à être « vecteur » du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire, pour l'ARS et ses partenaires, durant sa période d'activité en métropole du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Ce plan décrit les mesures de surveillance, de lutte contre la prolifération du moustique et de protection des personnes. Il classe le risque en 6 niveaux (0 à 5).

Comment reconnaître et signaler un moustique tigre ?

Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique originaire d'Asie. **De très petite taille** (5 à 7 mm), il se distingue des autres moustiques par **sa coloration contrastée noire et blanche**, d'où son appellation commune de « moustique tigre ».

Il se développe majoritairement en zone urbaine, terrain propice à sa reproduction et se déplace peu au cours de sa vie (une centaine de mètres autour de son lieu de naissance). Il « utilise » les transports routiers et ferroviaires pour se propager, ce qui explique sa remontée progressive sur le territoire à partir des départements du sud de la métropole.

Ce moustique est particulièrement nuisible : **ses piqûres interviennent** principalement à l'extérieur des habitations, **pendant la journée**, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

L'État surveille l'installation du moustique tigre en Indre-et-Loire grâce à un réseau de 22 pièges pondoirs répartis sur 5 communes. L'opérateur en Indre-et-Loire est l'Entente Inter-départementale pour la démoustication de la Méditerranée.

L'ensemble de la population peut également participer à la surveillance de cette espèce afin de détecter précocement son installation et de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.



Rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr où un questionnaire permet de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

Des gestes simples pour éviter la prolifération

Pas d'eau stagnante : pas de moustiques

La façon la plus efficace de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes et/ou de supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

Le moustique *Aedes albopictus* se déplaçant peu, celui qui vous pique est « né chez vous ».

Chacun peut agir en prenant en charge la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte :

- enlever tous les objets abandonnés dans les jardins, les parcs ou sur les terrasses qui peuvent servir de récipient,
- couvrir les réservoirs d'eau avec une moustiquaire ou un simple tissu,
- vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux...
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ou une éponge qui, une fois mouillés permettent l'arrosage,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toits – terrasse...),
- entretenir les espaces verts : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- surveiller et traiter dès leur mise en eau les gîtes présents sur la voirie et les espaces publics.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

L'implication de la population représente une grande part de la lutte contre les moustiques. En effet, de nombreux lieux de ponte se trouvent dans les propriétés privées et espaces collectifs avec des gestionnaires identifiés.

Toutes les informations utiles sont sur :

- <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle-0>
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/cartes-de-presence-du-moustique-tigre-aedes-albopictus-en-france-metropolitaine>

Corinne ORZECOWSKI

Préfète d'Indre-et-Loire